

Formation Professionnelle « Devenir Mon Accompagnateur Renov' (MAR) »

Public visé : Architectes, Collaborateurs d'architecte, Maîtres d'œuvre, Constructeurs, Bureaux d'études, Bailleurs, Promoteurs, Collectivités.

Pré-requis : Avoir une expérience dans le bâtiment et des connaissances en isolation, équipements de ventilation, chauffage et production d'ECS.

Objectifs :

- Comprendre et maîtriser les différentes missions du MAR
- Maîtriser les aides financières à la rénovation
- Savoir analyser un audit énergétique et accompagner le ménage dans son projet de rénovation
- Préparer le dossier de demande d'agrément MAR

Programme :

1. Le rôle et les missions du MAR

- Qui peut être MAR et pour quels types de projets de rénovation ?
- Le rôle et les missions du MAR (prestations obligatoires, renforcées et facultatives)
- Les textes réglementaires et le calendrier d'application
- Le contrat MAR et son financement

2. L'état des lieux et l'audit énergétique

- La première visite et l'évaluation du niveau de dégradation / insalubrité du logement ainsi que le niveau d'autonomie du ménage (analyse des outils mis à disposition par l'ANAH et démarche)
- L'audit énergétique : identifier le rôle du MAR en fonction de la situation (audit déjà réalisé, audit sous-traité ou audit réalisé par le MAR)
- Analyse d'un audit énergétique et conditions d'utilisation pour l'élaboration du projet de rénovation

3. L'estimation des aides financières à la rénovation

- Ma Prime Renov – parcours accompagné : montants des aides et exigences
- Les autres aides cumulables avec MaPrimeRenov
- Les taux de TVA
- Estimer le montant des aides à partir des résultats de l'audit énergétique

4. Le programme de travaux et le choix des entreprises

- Les travaux éligibles et les critères de performance à respecter
- Retours d'expériences sur les combinaisons de travaux et les performances énergétiques après travaux
- Le choix des entreprises de travaux – comment les identifier et vérifier leur certificat RGE
- Le rôle du MAR dans la consultation des entreprises et la validation des devis (exigences à respecter au niveau des devis)

5. L'accompagnement du ménage pour la demande des aides financières

- Le rôle du MAR
- Le contenu du dossier de demande d'aides
- Les règles à respecter

6. L'accompagnement du ménage dans le suivi des travaux

- Le rôle du MAR et ses limites de prestations par rapport à une maîtrise d'œuvre
- Les outils mis à disposition du ménage (fiches d'autocontrôle et de réception de travaux)
- La 2eme visite sur site à la réception des travaux
- Les règles de bonne utilisation du logement
- Le rapport d'accompagnement à remettre à l'ANAH

7. Le dossier de demande d'agrément MAR

- La démarche et le contenu du dossier
- Analyse des pièces justificatives à fournir et aide au montage du dossier.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos.
- Etudes de cas (fil rouge).
- Mises en situation.

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Martial CHEVALIER : gérant du Centre de Formation et du Bureau d'Études TYeco² - expérimenté en conception et rénovation de bâtiments. Il a également obtenu la certification CEPHA pour la construction de maisons passives. Certifié RGE Audit Énergétique en maison individuelle et copropriétés et référencé par le COMOP FEEBAT.

Informations pratiques :

Lieu* : En présentiel, au Centre de formation : TYeco² - Zone Artisanale de la Touche - 35890 BOURG DES COMPTES ou lieu selon programmation.

Durée : 14h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840€ TTC



Cette formation est référencée dans le catalogue de formations FIF PL

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.